

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Rapport d'évaluation externe du Diplôme d'Ingénieur de Conception Option Génie Civil de l'Ecole Polytechnique de Thiès.

Equipe d'évaluation :

M. Oustasse Abdoulaye SALL, Professeur assimilé, Président ;

M. Mababa DIAGNE, Professeur assimilé, Membre ;

M. Edmond Codjo ADJOVI, Professeur titulaire, Membre.

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Août 2021

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
1. Présentation de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Thiès (EPT).....	4
2. Présentation du département de Génie civil et de la formation	4
2.1. Le régime des études.....	5
2.2. Les enseignements	5
2.3. Domaines de compétence.....	5
2.4. Objectifs spécifiques de formation	6
2.5. Conditions d'admission	6
2.6. Débouchés professionnels	7
3. Description de la visite sur site	7
3.1 Organisation et déroulement de la visite	7
3.2 Appréciation de la visite sur site	7
4. Avis sur le rapport d'auto-évaluation ».....	8
4.1 Avis général – points forts	8
4.2 Avis général – points faibles	8
5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ- Sup.....	9
6. Points forts du programme	17
7. Points faibles du programme	18
8. Appréciations générales	18
9. Recommandations à l'établissement	19
10. Recommandations à l'ANAQ -SUP	19
11. Proposition de décision.....	19

Introduction

Par décision N° 000051MESR/ANAQ-Sup/SE/RAF du 23 Avril 2021, l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) a chargé une équipe d'Experts de procéder à l'évaluation externe du programme de formation d'Ingénieur de Conception en Génie Civil de l'Ecole Polytechnique de Thiès (EPT) ouverte depuis 1973.

L'équipe d'Experts est composée de :

- Prof. Oustasse Abdoulaye SALL de l'Université Iba Der THIAM de Thiès,
- Prof. Mababa DIAGNE de l'Université Amadou Mahtar MBOW de Dakar,
- Prof. Edmond Codjo ADJOVI de l'Université Nationale des Sciences, Technologie Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM) d'Abomey.

La mission d'évaluation a comporté quatre étapes essentielles que sont :

- La phase d'analyse documentaire consistant à exploiter les différents documents remis aux Experts par l'ANAQ-Sup et comprenant entre autres :
 - le rapport d'auto-évaluation du programme de formation pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de conception en Génie-Civil ;
 - le référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ-Sup ;
 - le guide d'évaluation externe de l'ANAQ-Sup ;
 - la grille d'exploitation du rapport d'auto-évaluation de l'ANAQ-Sup.
- La visite sur site qui comprend :
 - une rencontre avec la direction de l'établissement et le comité ad-hoc, chargé de l'élaboration du rapport d'auto-évaluation,
 - une rencontre avec les différentes composantes de l'Ecole que sont le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATs) et les Etudiants en cours de formation dans le programme.
 - une visite des locaux (Laboratoires, Salles de cours, Bureaux)
- L'élaboration d'un rapport de mission provisoire à transmettre à l'EPT, pour observations et remarques éventuelles ;
- L'élaboration d'un rapport final à transmettre à l'ANAQ-Sup prenant en compte les observations et les remarques pertinentes des acteurs de l'EPT sur le rapport provisoire.

Ce présent rapport fait la synthèse des différentes étapes de la mission d'évaluation.

1. Présentation de l'École Supérieure Polytechnique de Thiès (EPT)

L'École Polytechnique de Thiès a été créée par décret du Président de la République du Sénégal Léopold Sédar SENGHOR le 25 mai 1973. L'École polytechnique de Montréal en accepte le parrainage au cours de son implantation progressive.

L'École Polytechnique de Thiès a subi plusieurs mutations institutionnelles. En effet, après son rattachement à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar en 1992, elle intègre l'Université de Thiès créée dans le cadre de l'élargissement de la nouvelle carte universitaire en janvier 2007.

L'Etat, dans sa vision panafricaine d'un développement global de l'Afrique et dans le but de répondre aux exigences de la formation des ingénieurs, dont notre pays et l'Afrique ont besoin, a décidé d'accorder, à nouveau, à l'École Polytechnique de Thiès une pleine autonomie administrative et financière par décret n° 2009 -586 du 18 juin 2009.

L'École Polytechnique de Thiès a pour missions :

- de former tant sur le plan théorique que pratique des ingénieurs de conception et d'exécution ;
- d'assurer des formations et de mener des activités de recherche en vue de préparer directement aux fonctions d'encadrement dans la production des biens et des services ;
- d'organiser des enseignements et des activités de recherches visant un perfectionnement permanent, l'adaptation et la participation à l'innovation scientifique et technologique ;
- de mener des activités d'expertise pour des organisations publiques et privées.

Elle comprend les départements et filière suivante:

- le département du Tronc Commun (TC) ;
- **le département du Génie Civil (GC) ;**
- le département du Génie Électromécanique (GEM) ;
- le département du Génie Informatique et Télécommunications (GIT) ;
- la filière aéronautique.

2. Présentation du département de Génie civil et de la formation

Le département du génie civil est la cellule de base de la formation des ingénieurs de conception en Génie Civil. Il est dirigé par un Chef de département, élu par ses pairs et nommé par le directeur sur proposition de l'Assemblée de département, pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

L'Assemblée de département, présidée par le Chef du département, regroupe :

- les Enseignants-Chercheurs du département ;
- le représentant élu du Personnel Administratif et Technique de Service ;

- les représentants des étudiants constitués des responsables de classes.

L'Assemblée de département peut se réunir en conseil restreint aux Enseignants-Chercheurs du département. Les enseignants vacataires peuvent siéger à titre consultatif.

La formation est assurée par quinze (15) enseignants permanents et neuf (09) enseignants-vacataires.

2.1. Le régime des études

La durée des études pour la formation des élèves-ingénieurs est de cinq ans à temps plein. La formation est répartie en :

- un premier cycle de tronc commun de quatre semestres, soit 2 ans ;
- un second cycle de spécialisation de six semestres, soit 3 ans.

La durée annuelle de la formation est de trente-deux (32) semaines.

2.2. Les enseignements

La formation en Génie Civil permet aux futurs Ingénieurs de conception :

- de maîtriser les outils fondamentaux et appliqués requis ;
- de concevoir, de planifier, de réaliser, d'exploiter des ouvrages et d'en assurer la maintenance ;
- d'intégrer et de développer le milieu industriel ;
- de maîtriser les techniques de communication et de gestion.

La maquette du programme est structurée en six semestres. Chaque semestre est organisé en unités d'enseignement. Les unités d'enseignement (UE) sont subdivisées en éléments constitutifs d'unités (ECU). Les UE et ECU ont un contenu, une masse horaire et un nombre de crédits. Un crédit correspond à 20 heures de travail de l'apprenant et comprend des enseignements théoriques (cours magistral, et travaux dirigés), des enseignements pratiques (travaux pratiques, stages) et travaux personnels de l'étudiant. Chaque semestre fait 600h de cours, TD, TP et TPE

Les enseignements se font pour l'essentiel en présentiel et/ou à distance sous forme de cours magistraux, travaux pratiques et d'un stage de trois mois en entreprise. Les cours sont assurés pour l'essentiel par les enseignants titulaires du département mais aussi par des professionnels du secteur du BTP choisis en raison de leur compétence.

La formation est organisée en unités d'enseignement (UE) affectés d'un certain nombre de crédits regroupant des éléments constitutifs (EC).

2.3. Domaines de compétence

La formation concerne le domaine de formation des sciences et Technologies, la filière/spécialité génie-civil. Son champ de compétences se présente comme suit : Hydraulique ;

Assainissements ; Génie urbain et rural ; Géotechnique ; Mécanique des sols ; VRD ; Géomatique et Sciences topographiques ; Bâtiments – Structures et Béton armé ; Management ; Sciences humaines.

2.4. Objectifs spécifiques de formation

Le programme de formation des ingénieurs de conception en génie civil permet à l'étudiant de : former des titulaires de grade d'ingénieur à la maîtrise des sciences fondamentales et appliquées ; de la conception, du dimensionnement et de la réalisation d'ouvrages et d'infrastructures; de l'aménagement et d'utilisation optimale des ressources hydriques ; des systèmes de production, de traitement ainsi que des réseaux de distribution d'eaux potables, eaux usées et eaux pluviales ; des génies urbain et maritime ; des communications écrite et orale, des techniques de gestion des construction, de l'économie et des finances ; de la législation et du droit,

La formation permet aux apprenants de développer les compétences à savoir :

- utiliser les outils fondamentaux et appliqués requis ;
- concevoir des ouvrages ;
- planifier des ouvrages ;
- réaliser des ouvrages ;
- exploiter des ouvrages ;
- faire la maintenance des ouvrages ;
- développer le milieu industriel ;
- appliquer les techniques de communication et de gestion.

2.5. Conditions d'admission

Les candidats autorisés à s'inscrire au concours d'entrée pour la formation en Génie Civil doivent être en classe de Terminale ou titulaires du baccalauréat d'une série scientifique ou technique et être âgés au maximum de 22 ans de l'année en cours. La procédure est ouverte à partir du mois de février avec tous les documents nécessaires d'information au niveau des lycées et d'autres structures d'enseignement secondaire. Seuls les enseignants permanents de l'EPT sont habilités à assurer la surveillance et la correction du concours d'entrée. Les candidats étrangers de pays signataires d'un accord de coopération sont recrutés sur la base de l'étude de leurs dossiers individuels soumis par les autorités desdits pays par voie diplomatique, selon la limite du nombre de places définie d'un commun accord.

2.6. Débouchés professionnels

Le titulaire du diplôme d'ingénieur peut prétendre travailler dans les bureaux d'études d'ingénieurs-conseils ; dans les entreprises de bâtiment et travaux publics ; dans les entreprises d'eau et assainissement ; faire de l'entrepreneuriat ou de la recherche scientifique.

3. Description de la visite sur site

3.1 Organisation et déroulement de la visite

L'équipe d'Experts a démarré sa visite à 09h 00 mn. Les présentations ont eu lieu dans la salle de réunion de l'Ecole où le directeur des études a procédé à une présentation de l'établissement. Ensuite, le Chef du département, en présence de la Responsable de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) et du personnel du département a présenté l'équipe d'Experts de l'ANAQ-Sup au comité de pilotage de l'évaluation du programme.

Le travail a débuté sous la Présidence du Professeur Oustasse Abdoulaye SALL qui a rappelé les objectifs de la mission assignée aux Experts de l'ANAQ-Sup, le programme de travail de la journée, les attentes des uns et des autres et le parcours que subira le rapport des Experts-évaluateurs.

Après la présentation des acteurs, le Chef du département de Génie Civil, a déroulé une présentation suivie de questions-réponses. Ensuite, l'équipe s'est entretenue avec le PER impliqué dans le programme, les PATS, les Etudiants du programme.

L'après-midi a été consacrée à la visite des locaux administratifs, pédagogiques et des laboratoires mais également à une restitution orale des travaux devant le Directeur de l'établissement. Il s'en est suivi une séance de clarification par le biais d'une séance questions-réponses.

Sous une bonne ambiance, le Président de séance a remercié le Directeur de l'EPT et toute son équipe pour l'accueil chaleureux et le bon déroulement de la mission d'évaluation. La séance a été levée à 17h 30 min

3.2 Appréciation de la visite sur site

La visite s'est déroulée dans une très bonne ambiance. La Direction de l'EPT n'a ménagé aucun effort pour un franc succès de la mission des Experts de l'ANAQ-Sup. Lors de la visite, on a pu constater que le personnel du département Génie Civil travaille dans une parfaite harmonie pour mener à bien sa mission.

4. Avis sur le rapport d'auto-évaluation »

Le rapport d'auto-évaluation comprend 27 pages hors annexes. Pour chaque standard, un ensemble d'éléments de preuve a été fourni. Le comité d'autoévaluation a répondu aux six champs d'évaluation du référentiel programme de l'ANAQ-Sup.

Pour chaque champ, le rédacteur a répondu à l'ensemble des standards en donnant des éléments de preuve à l'appui. Il a répondu aussi à tous les critères des standards énoncés en essayant de mettre l'accent sur des suggestions et recommandations. Ces remarques et recommandations n'ont pas été systématiques pour tous les standards décrits.

Pour les six champs d'évaluation, les forces et les faiblesses rencontrées n'ont pas été renseignées. Le rapport a aussi renseigné le niveau de satisfaction de chaque standard.

4.1 Avis général – points forts

- La rédaction du rapport est en parfaite conformité avec le référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ-Sup,
- La clarté des arguments apportés à chaque standard facilite l'évaluation du programme de formation,
- Les éléments de preuve fournis pour étayer les arguments est en parfaite cohérence avec les standards.

4.2 Avis général – points faibles

- Les textes pédagogiques réglementaires et la maquette ne sont pas tout à fait conformes au système LMD,
- Les métiers visés ne sont abordés,
- Le rapport n'a pas abordé les types de stage et leur durée à chaque année de formation.
- Le curriculum de formation s'est limité uniquement qu'à la maquette
- L'absence d'éléments d'appréciation sur la documentation et les logiciels spécialisés.
- Absence de la maquette des deux années préparatoires,
- Absence de la liste des ressources documentaires au regard de la formation conduite.

5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ- Sup

Le programme essaie de se conformer aux standards de l'ANAQ-SUP en donnant, au besoin, des éléments de preuve, qui souvent corroborent les assertions avancées dans le rapport et vérifiées sur le terrain suite aux entretiens avec les différents composants intervenants dans le programme.

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé

Depuis sa création en 1973, le programme d'études de Génie civil est dispensé de façon régulière aux étudiants. Le programme mis en œuvre est clairement défini dans la maquette pédagogique du département Génie Civil et mis à la disposition des étudiants à travers l'annuaire des programmes de formation de l'EPT. Avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication, le programme est disponible sur le site web de l'école www.ept.sn. La maquette pédagogique de la formation et le nombre de promotions ont été fournis

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

La filière Génie Civil a pour missions principales de former tant sur le plan théorique que pratique des ingénieurs de conception et d'exécution ; d'assurer des formations et de mener des activités de recherche en vue de préparer directement aux fonctions d'encadrement dans la production des biens et des services ; la recherche. Les missions décrites ci-dessus sont en phase avec les orientations du plan stratégique.

Le programme d'étude et de formation est en parfaite adéquation avec la mission du département.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Les objectifs de formation et d'apprentissage du programme ont été établis en concertation avec le monde professionnel et/ou socio-économique.

Le département et en particulier le responsable de la formation, qui est en constante relation avec les entreprises, collabore avec elles sur les aspects suivants :

- Intervention de professionnels dans les cours, travaux dirigés et travaux pratiques,
- Stages crédités,
- Conduite de projets d'études axés sur les préoccupations des entreprises.

Aussi, les programmes de la formation semblent être régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution du marché de l'emploi.

L'inclusion de stages dans le cursus de formation est une réalité et est même l'objectif de ladite formation; les étudiants sont accueillis dans les entreprises qui les ont pré sélectionnés et envoyés en formation, elles en assurent donc le suivi.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les responsabilités, compétences et processus de décisions sont précisés lors des réunions internes du département Génie Civil. L'organisation et le suivi des enseignements sont confiés au Chef de département sous la supervision de l'assemblée du département (éléments de preuve : Procès-verbaux d'Assemblées de département).

L'organisation des enseignements est établie en début d'année. Chaque enseignant intervenant dans la formation est tenu informé, au début de chaque année académique, de ses responsabilités.

De plus, le PER a pris part à la mise en place du programme comme précisé dans le circuit d'approbation d'une formation de l'école.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le personnel enseignant est responsable en premier de la conception et de la mise en œuvre des programmes d'enseignement en vigueur. Ainsi il a été demandé à chaque enseignant de faire des propositions sur les modules dont il a la charge dans le but de l'améliorer et de l'actualiser au vu des nouveautés scientifiques.

La maquette de travail sur les programmes a été réalisée et avec le monde professionnel lors de l'élaboration du plan stratégique de l'EPT sur la base de ces dites propositions.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité.

L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

La Cellule Assurance Qualité a été mise en place par arrêté N° 00600 du 11 Novembre 2013. La cellule Assurance Qualité est une structure restreinte d'application de la politique assurance qualité de l'EPT. Elle a pour missions de mettre en œuvre la politique définie par le Directeur, coordonner les activités liées à la qualité, faire évaluer les programmes, exploiter les rapports d'auto-évaluation externes et proposer des améliorations, assurer la liaison entre l'EPT et les instituts d'accréditation. La cellule assurance qualité travaille actuellement en étroite collaboration avec la direction de l'Ecole, le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS), le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), et les étudiants pour l'obtention de l'habilitation institutionnelle et l'accréditation des programmes au niveau national et international.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le système LMD n'est pas appliqué à l'EPT. L'Ecole est en train de finaliser sa migration vers le système LMD. La présentation de la maquette sous forme d'unités d'enseignement et de crédits ne répond pas aux exigences du système LMD. Il en est de même en ce qui concerne la répartition du volume horaire en cours, TD, TP et TPE.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Une formation généraliste est offerte aux apprenants afin de leur permettre d'exercer leurs compétences dans des domaines d'activités aussi divers que variés.

A l'issue de cette formation, ils seront capables d'intervenir comme ingénieur de conception en maîtrise d'ouvrage et en maîtrise d'œuvre, comme ingénieur conducteur d'opérations, ingénieur de conception et de contrôle dans les bureaux d'études, dans les entreprises (supervision et réalisation des ouvrages) ; dans bureaux de contrôle et d'expertise.

En somme, les diplômés pourront à la fin de leur formation intégrer n'importe quelle structure œuvrant dans les métiers du Génie Civil et métiers connexes.

Pour mieux préparer les étudiants à la vie professionnelle, il est prévu dans la maquette de formation deux stages obligatoires crédités en fin de cycle préparatoire (stage ouvrier) et en deuxième année de spécialisation (stage de maîtrise). À la fin de ces stages, les étudiants produisent des rapports validés par l'entreprise et le département.

Le contenu du cours est présenté sous forme d'exposés magistraux généralement avec un support PowerPoint. La structuration du cours est énoncée en respectant le syllabus. Durant le cours, quelques problèmes sont résolus de façon participative avec les étudiants en leur présentant des études de cas en lien avec la thématique étudiée. En plus des travaux dirigés (TD) et des travaux pratiques (TP), des projets intégrés sont donnés aux étudiants pour permettre de s'habituer au travail en équipe.

Les notes de cours sont imprimées et distribuées gratuitement aux étudiants en plus de la version numérique. Une documentation supplémentaire liée au cours peut être aussi transmise par le même canevas.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des attestations sont clairement définies dans le décret d'organisation et de fonctionnement de l'EPT et dans son règlement intérieur pédagogique et communiquées aux étudiants.

À la fin du premier semestre, un conseil de département tient un conseil de classe qui permet généralement d'avoir un aperçu sur les résultats des étudiants et il permet de suivre et de conseiller les étudiants en difficultés.

À la fin du deuxième semestre, un second conseil de classe est organisé par le département avec la présence de tous les enseignants du département et les enseignants vacataires disponibles.

Les procès-verbaux de délibération sont établis pour chaque classe et affichés au département après une délibération finale du conseil pédagogique convoqué par le directeur des études.

Les attestations sont délivrées par la direction de l'école aussitôt que l'étudiant est en règle avec la bibliothèque et les services en charge du volet social

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

La filière GC de l'EPT a un taux de réussite satisfaisant avoisinant 100%. Le programme n'a pas encore enregistré de faible taux de réussite justifiant la modification des maquettes ou la prise de dispositions particulières. Cependant, le programme adopté en 2013 est réaménagé dans sa programmation de telle sorte que l'élève-ingénieur en dernière année (DIC3) soit libre durant le dernier semestre pour se concentrer exclusivement sur ses recherches documentaires et la rédaction de son mémoire de projet de fin d'études. Les visites pédagogiques (visites dans les chantiers de génie civil) ont été renforcées.

Dans le souci d'accompagner les élèves-ingénieurs durant l'année académique, chaque classe est sous la responsabilité d'un enseignant du département appelé responsable pédagogique. Ce dernier suit tous les élèves-ingénieurs pris individuellement de même que le bon fonctionnement des enseignements. Un conseil de classe est convoqué en fin du premier semestre afin de voir les élèves en difficultés, et les accompagner pour l'amélioration des résultats pédagogiques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

Le département Génie Civil a commencé à dérouler sa formation depuis 1973, avec l'appui d'un corps professoral essentiellement canadien. Aujourd'hui, le département compte vingt-six (26) enseignants dont seize (16) permanents et dix (10) vacataires. Le corps des enseignants-chercheurs permanents compte deux (02) professeurs titulaires, un (01) professeur assimilé, quatre (04) maîtres de conférences titulaires, trois (03) maîtres de conférences assimilés, cinq (05) assistants titulaires et un (01) professeur technique adjoint. Pour une adéquation de la formation avec le milieu professionnel, le département utilise également dans ses enseignements neuf (09) professionnels confirmés dans leurs domaines d'activité.

Les enseignants sont recrutés après un appel à candidatures international par la direction de l'EPT, suite à la définition des profils des postes à pourvoir.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

L'arrêté de nomination des enseignants se fonde sur la loi 81/59 qui définit la charge hebdomadaire de chaque PER. Cette loi définit les obligations et droits des enseignants aussi bien du niveau des charges d'enseignement que des obligations de recherche. Les charges horaires en recherche ne sont pas définies de manière très précise. Les PER sont des employés permanents et à plein temps pour être à la disposition de l'institution en matière d'enseignement, de recherche et d'encadrement des étudiants.

Les charges en expertise sont définies par une clé de répartition entre l'enseignant prestataire, le département et la Direction.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

L'EPT a noué de nombreux accords de partenariat sur la mobilité des enseignants et d'échange d'étudiants avec des institutions d'enseignement et de recherche au niveau international.

Les PER disposent de voyage d'études tous les deux ans pour se rendre à l'étranger et nouer des partenariats dans le domaine surtout de la recherche avec des laboratoires d'institutions partenaires. La quasi-totalité des PER appartiennent à des réseaux de recherche sous régionaux et internationaux.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les conditions pour intégrer la formation Génie Civil sont clairement définies dans le décret d'organisation et de fonctionnement de l'EPT. Ces conditions sont publiées chaque année sur le site web de l'EPT mais aussi dans les écoles d'enseignements secondaires (lycées) et aussi par voie de presse pour informer les futurs candidats du concours d'entrée. Les candidats autorisés à s'inscrire au concours d'entrée pour la formation en Génie Civil doivent être en classe de terminale ou titulaires du Bac d'une série scientifique ou technique et être âgés au maximum de 22 ans de l'année en cours. La procédure est ouverte à partir du mois de février avec tous les documents nécessaires d'information au niveau des lycées et d'autres structures d'enseignement secondaire. Les enseignants permanents de l'EPT sont les seuls habilités à assurer la surveillance et la correction du concours d'entrée. Les candidats étrangers de pays signataires d'un accord de coopération sont recrutés sur la base d'une étude de dossier individuel soumis par les autorités desdits pays par voie diplomatique, dans la limite du nombre de places définis de commun accord.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

La population estudiantine est variable d'une année à une autre. Le taux de femmes varie selon les promotions. Le recrutement des étudiants se fait sans discrimination. Ensuite un classement des candidats par ordre de mérite est établi avec une liste principale et une liste d'attente au cas où il y aurait des désistements.

Les conditions d'admission sont définies par l'établissement sur la base de critères académiques sans aucune discrimination de genre.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Vu la nature de la formation, la spécificité est telle qu'on ne pourrait pas parler de mobilité puisque la formation n'accepte pas d'admission d'étudiants à tous les niveaux d'études.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Il existe un dispositif d'accompagnement pédagogique des étudiants qui se traduit par un bon taux d'encadrement. Le ratio enseignants-étudiants est d'un (01) enseignant pour neuf (09) étudiants. Ce taux d'encadrement permet un suivi rapproché des étudiants et contribue à l'atteinte d'un taux de réussite de 100%.

Le suivi des étudiants est un volet important dans la nouvelle politique de l'école. Ainsi un Service de la Coopération et de l'Insertion des étudiants a été mis en place. Ce service est chargé entre autres, de trouver des stages obligatoires pour les élèves-ingénieurs, mais également de proposer des étudiants stagiaires aux demandes d'entreprises de la place pour des stages avec possibilité de recrutement.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Le département via le service de la coopération et d'insertion utilise son réseau des anciens diplômés pour trouver des stages avec des possibilités de recrutement.

Ces alumni sont également sollicités pour proposer des sujets de Projet de Fin d'Etudes, pouvant déboucher sur un stage et plus tard sur un recrutement.

Les étudiants peuvent aussi se rapprocher du service de la coopération et de l'insertion pour disposer d'informations sur de potentielles offres mais aussi avoir des contacts d'entreprises pour faire des démarches individuelles et au besoin avoir une lettre de recommandation du département.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Chaque classe dispose d'une salle dédiée pour les cours magistraux. Elle dispose d'un système de vidéo projection que les enseignants utilisent dans les cours magistraux. Le programme peut utiliser au besoin la salle informatique du département.

Les ressources matérielles (salles de cours, bibliothèques, équipements, ...) sont suffisantes.

Cependant, il faut souligner la vétusté de certains équipements de laboratoire.

Les ressources financières, générées par la formation, sont administrées par la direction de l'EPT.

S'agissant des locaux, ils sont tout à fait aux normes pour servir de locaux pédagogiques (salles de classes et laboratoires). Ils sont tous sur place et cela facilite la coordination et le suivi du fonctionnement de la formation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

6. Points forts du programme

A l'issu de l'exploitation du rapport d'autoévaluation, des échanges avec les différents acteurs du programme et de la visite effectuée, il ressort les points forts suivants :

- Programme stable, répondant parfaitement à l'adéquation formation / emploi, ce qui est un exemple parfait d'insertion à la vie professionnelle et à la lutte contre le chômage et le sous-emploi. Cette filière a su étudier l'environnement socio-économique et observer le marché du travail avec des effectifs d'étudiants maîtrisés,
- Forte implication des professionnels,
- Programme pertinent et adapté aux besoins des entreprises,
- L'existence de locaux adaptés en termes de dimensions et de normes d'hygiène et de sécurité ainsi que des équipements appréciables en quantité et qualité,
- Des méthodes d'enseignement et d'évaluation permettant l'acquisition et l'évaluation des compétences attendues,
- Un bon taux de réussite,
- Un dispositif de maintien d'un bon taux de réussite par la qualité du recrutement et une politique de motivation des étudiants,
- Un corps enseignant qualifié, expérimenté et disponible,

- Une intervention soutenue des professionnels dans la formation,
- Un accompagnement rapproché pour améliorer les apprentissages,
- Une évaluation du programme pour confirmer sa qualité,
- Un suivi d'insertion des étudiants après leur formation,

7. Points faibles du programme

Le rapport d'auto-évaluation a fait ressortir également les de faiblesses de la formation :

- Non systématisation de l'évaluation des enseignements par les apprenants,
- Maquettes non conformes au LMD,
- Conditions de passage et d'obtention des diplômes non conformes au LMD,
- Les syllabus sont incomplets,
- L'absence d'évaluation systématique des enseignements peut être un handicap aux regards des critères de qualité globale de la formation ;
- La répartition des volumes horaires en cours, TD, TP et TPE est non conforme au LMD,
- La non optimisation de l'alignement de l'évaluation aux objectifs de formation,
- Absence de logiciel de gestion des notes,
- Matériels de laboratoire vétustes,
- Pas de mobilité de étudiants dans l'offre de formation.

8. Appréciations générales

Le programme d'études de formation des ingénieurs de conception option Génie Civil de l'EPT est structurée de façon relativement cohérente. Cependant sa mise en œuvre n'est pas conforme aux standards du système LMD.

Il assure une intégration professionnelle progressive en Entreprise à travers divers stages et projets permettant ainsi pour chaque diplômé de disposer de capacités polyvalentes pour devenir un aide-ingénieur de conception.

Un point fort est la disponibilité des ressources humaines venant du milieu professionnel qui vient compléter le personnel permanent en nombre relativement suffisant. Le ratio d'enseignants permanents par rapport aux enseignants externes est assez correcte ; en effet, la participation de ces derniers rend la formation plus opérationnelle et plus dynamique et adaptée aux besoins du secteur.

Il a été noté un engagement sans faille du Personnel d'Enseignement pour former des cadres de très haut niveau.

L'appréciation globale sur le programme d'études d'Ingénieur de Conception en Génie Civil de l'Ecole Polytechnique de Thiès est bonne, malgré le fait qu'il y'a des améliorations à apporter

(surtout en ce qui concerne sa mise en œuvre du système LMD et l'équipement des laboratoires devenu vétuste).

En effet, au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP, les deux (02) standards qui ne seraient pas atteints et qui ne sont pas un handicap majeur aux objectifs et à l'atteinte de la qualité. En dehors de ces deux champs, tous les standards ont été atteints.

9. Recommandations à l'établissement

Nous formulons quelques recommandations à l'établissement allant dans le sens d'une amélioration :

- Basculer intégralement dans le système LMD (maquette, condition de passage etc.);
- Renouveler les équipements de certains laboratoires,
- Favoriser la mobilité des étudiants (recrutement d'étudiant en cours de formation),
- Trouver un logiciel de gestion de gestion des notes fonctionnel et opérationnel,
- Rendre systématique l'évaluation des enseignements.

10. Recommandations à l'ANAQ -SUP

Nous formulons la principale recommandation de pouvoir :

- Etudier la possibilité de mettre en place un autre référentiel adapté aux écoles d'ingénieurs qui tardent à migrer carrément dans le système LMD ou qui voudraient rester avec ce système.
- Tenir compte de la spécificité de telles formations dont la qualité et l'atteinte des objectifs ne sont pas censés respecter forcément les standards classiques du système LMD.

11. Proposition de décision

Au regard de tout ce qui est dit et malgré les rares difficultés et la nécessité d'amélioration de la mise en œuvre par rapport aux standards du LMD « le programme d'études du Diplôme d'Ingénieur de Conception de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Thiès est crédible et l'équipe d'experts propose l'**ACCREDITATION**.